



2024/17

Délibération n° 11

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le 24 10 2024
ID : 063-216301093-20240322-DC20241711-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10 +1 pouvoir

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 13 mars 2024

Présents : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Catherine SZEZUREK.

Absent Excusé : Frédéric MANGANE.

Absent : Patrick ROCCAZZELLA

Pouvoir : Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET.

Catherine SZEZUREK est élue secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Le Maire donne lecture des montants par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement des montants à prévoir au Budget Primitif 2024 pour la commune de Chidrac comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses Totales	474 130.73 €
	Recettes Totales	474 130.73 €
INVESTISSEMENT	Dépenses Totales	177 829.98 €
	Recettes Totales	177 829.98 €

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2024 pour la commune de Chidrac pour les montants indiqués ci-dessus.

Nombre de Votants : 12
Nombre de Pour : 10 + 1 pouvoir
Nombre de Contre : 0
Nombre d'Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :
Le Maire,
Patrick KINDT

